

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS907

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 94, substituer au mot :

« mention »

le mot :

« inscription ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.